

REUNION DU COMITE METROPOLITAIN DE LA RADE DE TOULON

Lundi 13 décembre 2021 à 9:30, en visio-conférence

REUNION ORGANISEE PAR	Métropole Toulon Provence Méditerranée - DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
TYPE DE REUNION	Réunion du Comité Métropolitain de la Rade de Toulon
REDACTEUR COMPTE RENDU	Magali ROUX, Métropole Toulon Provence Méditerranée
PARTICIPANTS	Cf. annexe
DIAPORAMA	Joint au présent compte-rendu

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

1. Présentation du bilan 2021
2. Perspectives 2022 et calendrier de travail

M. VINCENT (Président du Comité Métropolitain de la Rade de Toulon) accueille les participants et est très heureux de retrouver l'ensemble des acteurs pour cette nouvelle réunion du Comité de baie qui, malheureusement, a dû être organisée en distanciel cette fois encore.

Il indique que la réunion de ce jour marque la dernière réunion de la programmation (2020-2021) du Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon qui s'inscrit pleinement dans la continuité des deux premiers Contrats de baie de la Rade de Toulon et qui a pour objectif de continuer à agir en faveur d'une meilleure qualité des eaux et des milieux aquatiques sur la Rade de Toulon et son bassin versant.

Il ajoute qu'il faut être fier du travail accompli et qu'à sa connaissance, aucun territoire ni contrat n'est allé aussi loin. Certes, 100% des actions ne sont pas réalisés, mais le maximum a été effectué.

Il poursuit en indiquant qu'il y a plusieurs mois, les membres du Comité de baie étaient réunis pour présenter le bilan de l'année 2020 du Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon, qui faisait déjà apparaître un niveau élevé d'engagement des actions et une forte mobilisation des différents maîtres d'ouvrage.

La réunion d'aujourd'hui a pour objectif de présenter à l'ensemble des membres du Comité le bilan de l'année 2021, dernière année de la programmation contractuelle, en mettant en exergue les actions phares mises en œuvre.

M. VINCENT rappelle que cet exercice de bilan est important pour partager et mutualiser les actions au sein de ce Comité de baie qui constitue un espace d'échanges et de concertation essentiel, permettant de suivre la mise en œuvre de la démarche et de donner de la visibilité à l'ensemble des projets portés par les maîtres d'ouvrage.

Il indique que la réunion se poursuivra par une présentation des perspectives 2022 et du calendrier de travail associé. Une année 2022 particulière qui sera consacrée au bilan final des deux contrats de baie actuellement portés par la Métropole TPM (Rade de Toulon et Iles d'or) et à la construction du futur Contrat de baie, qui sera global et rassemblera les deux territoires actuels.

M. VINCENT présente ensuite la liste des personnes excusées pour cette réunion avant de laisser la parole à Mme ROUX, animatrice du Contrat.

1. Présentation du bilan 2021

Après avoir rappelé le périmètre du Contrat et les grandes lignes de la programmation (2020-2021), **Mme ROUX** (Métropole Toulon Provence Méditerranée) fait un point sur les travaux effectués depuis la dernière réunion du Comité Métropolitain, qui s'est tenue en distanciel le 31 mai dernier.

Au cours de cette période, la cellule d'animation du Contrat a particulièrement travaillé sur :

- Le suivi et l'accompagnement des actions inscrites à la deuxième année du Contrat ainsi que la mise à jour continue du tableau de suivi global du Contrat ;
- L'organisation, en partenariat avec l'équipe du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la Métropole TPM, d'un exercice de lutte contre une pollution maritime de type Infrapolmar sur la commune de Carqueiranne en septembre 2021 ;
- La production de roll-up sur la démarche Contrat de baie (roll-up mutualisés Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon / Contrat de baie des Iles d'Or).

Mme ROUX présente ensuite le bilan des travaux menés depuis la dernière réunion du Comité de baie et dresse le bilan de l'année 2021 : tout d'abord d'un point de vue global, puis par enjeu thématique. Pour chacun des enjeux, un état d'avancement global de l'enjeu est présenté, puis celui-ci est illustré par des actions phares réalisées en 2021 (ou en cours à ce jour). L'ensemble de ces éléments est repris dans le diaporama joint au présent document.

D'une manière globale, le Contrat présente un bon taux de réalisation à l'issue de cette seconde et dernière année de mise en œuvre, puisqu'environ 80% des actions inscrites à la programmation sont réalisées (ou en cours) au 1^{er} décembre 2021, tous enjeux confondus. Plus précisément, 79% des actions inscrites à l'enjeu A sont en cours ou réalisées au 1^{er} décembre 2021, 95% des actions inscrites à l'enjeu B, 68% des actions inscrites à l'enjeu C, 89% des actions inscrites à l'enjeu D et 67% des actions inscrites au volet E.

Pour compléter la présentation de ce bilan, il a été proposé à différents maîtres d'ouvrage d'illustrer plus en détails l'une de leurs opérations réalisées ou démarrées au cours de l'année 2021.

Présentation du bilan 2021 de l'enjeu A « Améliorer la qualité des eaux »

Mme ROUX présente l'état d'avancement du Contrat au 1^{er} décembre 2021 pour cet enjeu (79% des actions sont en cours ou réalisées à cette date) et illustre ce travail en évoquant un certain nombre d'opérations qui ont été lancées au cours de l'année ou bien qui se sont poursuivies ou bien encore qui ont été achevées en 2021. Un point est également fait sur les actions qui n'ont pas pu démarrer au cours de la programmation 2020-2021 (cf. diaporama joint).

M. DURAND (Confédération Environnement Méditerranée) souhaite intervenir sur les travaux qui ont été effectués dans le cadre du projet d'aménagement de la Corniche Giovanini à La Seyne (fiche F14) et regrette que ce type de projet soit soutenu par l'Agence de l'eau RMC. Il estime que l'infiltration des eaux pluviales reste très limitée sur ce secteur et que la route est très souvent inondée en cas de fortes pluies. Il ajoute que le dispositif de noues végétalisées ne va pas non plus contribuer à une amélioration de la qualité des eaux pluviales en tant que telle et que la pollution des eaux de ruissellement risque d'impacter la qualité des eaux souterraines.

M. VINCENT indique que ces remarques seront transmises au maître d'ouvrage de cette opération qui est l'antenne métropolitaine de La Seyne-sur-Mer.

Mme MIEVRE (Agence de l'Eau RMC) précise qu'elle n'encourage pas spécialement l'infiltration en bord de mer et, si cela peut éventuellement s'avérer être le cas, elle incite à étudier en amont les potentialités d'infiltration des sols. Elle ajoute avoir accompagné ce projet au titre du sérieux et des bonnes relations entretenues avec la Métropole TPM.

Concernant la désimperméabilisation, **Mme MIEVRE** indique que ces types de projet pourront faire l'objet d'un financement de l'Agence de l'eau en 2022 au titre d'une aide classique, avec un coût plafond de 40 € / m² de surface déconnectée. Seuls les projets portant sur la désimperméabilisation des cours d'écoles pourront en 2022 faire l'objet d'une majoration d'aide jusqu'à 70% de financement, avec un coût plafond porté à 100 € /m² de surface déconnectée.

Mme ROUX indique que la fiche F16 évoquée lors de la présentation concerne la désimperméabilisation des parkings du campus universitaire de l'Université de Toulon

et souhaite s'assurer que ce type d'espace pourra entrer dans l'appel à projets 2022 relatif à la désimperméabilisation des cours d'écoles.

Mme MIEVRE confirme que cet appel à projets est, en effet, également ouvert aux Universités. Par ailleurs, elle ajoute, concernant la démarche relative aux aires d'alimentation des captages prioritaires en eau potable, que l'Agence de l'eau est très satisfaite de la démarche engagée sur le territoire métropolitain, en particulier sur le secteur hyérois qui est important pour l'Agence. Elle indique que l'Agence a également fait appel à la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour animer ce type de démarche sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire de Carcès et mettre en place des actions concrètes pour lutter contre les pollutions diffuses.

M. VINCENT informe les membres du Comité qu'une opération de désimperméabilisation est également en cours sur le secteur de la plage de La Coudoulière sur la commune de Saint-Mandrier. Elle est portée par le Conservatoire du Littoral et va prochainement entrer dans une phase opérationnelle. Cette opération n'a pas été inscrite à la programmation du Contrat Métropolitain, mais elle contribue pleinement aux objectifs de ce dernier en matière de réduction des pollutions à caractère chimique.

M. VINCENT ajoute, concernant les travaux effectués sur la Corniche Giovanini, que ceux-ci étaient nécessaires et qu'il fallait revoir la zone située entre l'espace industriel et la route. Il estime, cependant, qu'il serait intéressant de capter les eaux en provenance du bassin versant ; et ce, avant qu'elles n'arrivent à la route.

- Zoom sur la fiche-action F10 : « Elaboration de Schémas Directeurs des eaux pluviales et des eaux de ruissellement par bassin versant sur le territoire métropolitain »

M. PUPIER (Métropole Toulon Provence Méditerranée) introduit sa présentation en indiquant que, contrairement à un schéma directeur classique, une approche par bassin versant va être privilégiée pour ce travail. La réflexion ne va donc pas être menée selon une logique de périmètre communal (ou intercommunal), mais selon une logique d'écoulement des eaux, à l'image de la logique contrat de baie. Cinq sous-bassins versant ont donc été identifiés pour ce travail :

- Le sous-bassin versant des petits côtiers Ouest,
- Le sous-bassin versant du Las et du Faveyrolles,
- Le sous-bassin versant de l'Eygoutier,
- Le sous-bassin versant des côtiers Est,
- Le sous-bassin versant du Gapeau.

Sur chacun de ces secteurs, un Schéma Directeur des eaux pluviales et des eaux de ruissellement sera élaboré, selon les quatre phases suivantes :

- Phase 1 : Etat des lieux et investigations du réseau pluvial ;
- Phase 2 : Diagnostic hydraulique - analyse quantitative (capacité du réseau) et qualitative ;
- Phase 3 : Elaboration de scénarios et étude comparative (afin de programmer et hiérarchiser les aménagements à faire) ;
- Phase 4 : Schéma Directeur (zonage pluvial et règlement), qui sera in fine, annexé au Plan Local d'Urbanisme des communes concernées.

M. PUIER poursuit en donnant des indications de coût, par lot géographique et par phase. Le montant total de cette étude s'élève à environ 3 millions d'euros pour l'ensemble des sous-bassins versants, la phase 1 « état des lieux » correspondant à la phase la plus importante sur le plan budgétaire (~50% des dépenses), en raison des nombreux levés topographiques à faire, au regard de l'étendue et de la méconnaissance actuelle des réseaux.

En termes de calendrier, l'étude se déroulera sur 32 mois, avec une première phase d'environ 18 mois. La seconde phase relative au diagnostic hydraulique est prévue pour une durée de 9 mois et permettra d'identifier les dysfonctionnements et anomalies sur les réseaux. La phase 3, quant à elle, s'étalera sur 12 mois et conclura sur des propositions d'aménagements pour résoudre ces problèmes, à définir en concertation avec les communes concernées. Enfin, la dernière phase des schémas, qui inclura le zonage pluvial et la rédaction du règlement est prévue pour une durée de 5 mois.

M. PUIER poursuit sa présentation en donnant des exemples concrets de résultats, puisque ce travail a déjà pu être testé en 2019-2020 sur la commune d'Hyères. Il

indique que l'objectif de la phase 1 est de pouvoir aboutir à une cartographie complète des réseaux pluviaux, disponible sous SIG. Cette cartographie permettra ainsi d'accéder à toutes les caractéristiques des réseaux et d'y ajouter des photos de tous les ouvrages accessibles. Des fiches ouvrages, pour les ouvrages les plus complexes, pourront également être intégrées à cette cartographie, voire même des rapports d'interventions, afin de constituer une véritable base de données.

Cet état des lieux permettra de bien caractériser l'état actuel du réseau (encombrement, envasement des regards, pollutions constatées, enherbement des fossés...). Des actions correctives pourront alors être engagées ; et ce, dès la fin de cette phase 1, sans attendre l'approbation du Schéma Directeur.

Concernant la phase 2, elle consistera en la modélisation du réseau de manière à identifier quels sont les tronçons limitants, c'est-à-dire les secteurs où les débordements vont se produire. Des modélisations 2D en surface seront également possibles dans les secteurs à enjeux, là où il sera considéré que le réseau n'est pas suffisant pour absorber les quantités de pluie qui arrivent.

Concernant la phase 3, **M. PUIER** donne des exemples d'aménagements possibles (dilatation de câbles, profilage de fossés...). L'objectif de cette phase est d'identifier les aménagements qui seront les plus pertinents au regard des problèmes constatés ; ce travail s'accompagnera de la rédaction de fiches techniques associées et d'une évaluation du coût prévisionnel.

M. TREDE (Fédération MART) reste étonné que ce travail démarre à peine. De nombreuses études ont déjà été réalisées sur les bassins versants et dans le cadre des PAPI et il estime qu'il est regrettable que l'on recommence tout à zéro.

M. VINCENT pense qu'il y a une mécompréhension et apporte des éléments d'explications. Des actions ont effectivement été menées dans le cadre du Contrat de baie sur les bassins versants, même si l'on pourrait s'accorder à dire qu'elles n'ont pas toujours été totalement suffisantes ; toutefois, l'inscription d'une action à la programmation du Contrat dépend étroitement de la volonté du maître d'ouvrage de la porter. Aujourd'hui, des actions structurantes sont en cours pour connaître le fonctionnement des principaux fleuves côtiers de notre territoire, mais aussi celui des plus petits fleuves côtiers. L'étude dont on parle aujourd'hui est différente et

concerne davantage la question des eaux pluviales et des eaux de ruissellement de nos communes. L'objectif est bien d'améliorer les connaissances sur l'état de nos réseaux, les dysfonctionnements existants et les solutions pour y remédier, afin de réduire l'incidence de ces pollutions chimiques à caractère urbain sur la qualité des eaux littorales.

M. OLIVARI indique que ce travail est très intéressant et qu'au-delà de la gestion quantitative des eaux pluviales, ce travail intègrera également un volet qualitatif afin de limiter l'impact des pollutions sur le milieu marin aval.

M. PUPIER ajoute que ce travail sera effectué au regard des données existantes. En effet, sur certains territoires disposant de connaissances plus avancées, celles-ci seront réutilisées pour l'élaboration du Schéma Directeur du bassin versant concerné.

M. VINCENT indique à M. TREDE qu'une présentation ultérieure sera possible auprès de la Fédération MART, comme cela a été fait pour la Baie du Lazaret, si le Bureau de l'association le souhaite.

Présentation du bilan 2021 de l'enjeu B « Optimiser la gestion de la ressource en eau potable »

Mme ROUX présente l'état d'avancement du Contrat au 1^{er} décembre 2021 pour cet enjeu (95% des actions sont en cours ou réalisées à cette date) et illustre ce travail en évoquant un certain nombre d'opérations qui ont été lancées au cours de l'année ou bien qui se sont poursuivies ou bien encore qui ont été achevées en 2021. Un point est également fait sur les actions qui n'ont pas pu démarrer au cours de la programmation 2020-2021 (cf. diaporama joint).

Concernant les projets de Reuse, **M. VINCENT** souhaiterait un temps d'échanges avec l'Agence de l'eau au début de l'année 2022 pour aborder ce sujet ainsi que les expériences menées sur d'autres territoires.

Mme MIEVRE indique être tout à fait disponible pour organiser ce rendez-vous au début de l'année 2022.

M. DURAND souhaite intervenir sur la fiche-action F31 relative à l'étude réalisée sur la ressource en eau du secteur karstique du Beausset, via la réalisation de forages

profonds. Il regrette que des investigations soient menées sur ce secteur karstique qui est très pauvre en eau, alors que l'on sait qu'il existe des ressources importantes au niveau des anciennes mines de bauxite qui pourraient contribuer, via le Caramy, à une alimentation du barrage de Carcès en période estivale. M. DURAND indique souhaiter une réunion à ce sujet, en présence de l'Agence de l'eau.

M. OLIVARI (Conseil Scientifique des Contrats de baie) indique que la Maison Régionale de l'eau (qu'il dirige par ailleurs), a beaucoup travaillé sur les conséquences que les pompages effectués à l'époque dans le cadre de la cadre de l'exploitation des mines de bauxite, entraînaient sur les débits du Caramy. Il est donc favorable pour participer également à cette réunion.

M. VINCENT ajoute qu'il faudra aussi y associer le Syndicat Mixte de l'Argens, car cela concerne leur territoire.

M. FONTICELLI (Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique) indique souhaiter participer à cette réunion, si cela est possible.

M. VINCENT répond que cela est tout à fait possible et rappelle que le Contrat de baie est un lieu d'échanges privilégié donc toutes les personnes souhaitant participer à cette réunion pourront y être associées. Il souligne toutefois que ce dossier ne concerne pas directement la zone du Contrat de baie.

Présentation du bilan 2021 de l'enjeu C « Gérer de façon durable les milieux aquatiques »

Mme ROUX présente l'état d'avancement du Contrat au 1^{er} décembre 2021 pour cet enjeu (68% des actions sont en cours ou réalisées à cette date) et illustre ce travail en évoquant un certain nombre d'opérations qui ont été lancées au cours de l'année ou bien qui se sont poursuivies ou bien encore qui ont été achevées en 2021. Un point est également fait sur les actions qui n'ont pas pu démarrer au cours de la programmation 2020-2021 (cf. diaporama joint).

Concernant l'opération Provence propre, **M. VINCENT** indique avoir envoyé le bilan de l'opération à Mme la Ministre de la Transition Ecologique, car il est très intéressant de savoir ce qu'il se dépose sur nos plages et les volumes correspondants. Ces données nous permettent ensuite de voir où il faut agir prioritairement.

- Zoom sur la fiche-action F73 « Opération de repeuplement et de Réhabilitation Ecologique de la STEP AmphitriA - Projet ORREA »

M. VINCENT rappelle le contexte des années 1980 lorsque M. Nardo VICENTE a décidé de plonger sur l'exutoire des eaux usées de Sicié qui compte parmi les 440 exutoires qui existent en Méditerranée. Un film choc avait été réalisé à cette époque, dans lequel M. VICENTE disait de ce secteur « l'enfer, c'est Sicié ». Les fonds sous-marins y étaient quasiment désertiques, l'herbier de posidonies y avait disparu, pour laisser place à des fonds vaseux, jonchés de matière plastique. La diffusion de ce film à la télévision a marqué les esprits et a, par la suite, convaincu un certain nombre de collectivités à construire des stations d'épuration. Il indique que M. VICENTE a décidé de replonger sur ce secteur 26 ans plus tard (en 2006), pour illustrer l'amélioration considérable de la qualité du milieu marin, suite à la construction et la mise en service de la station d'épuration AmphitriA.

M. VINCENT poursuit en indiquant que, quelques années plus tard, un projet de sensibilisation des visiteurs de la station d'épuration AmphitriA a été imaginé afin de leur montrer en direct, via l'installation de caméras sous-marines, la reconquête de la vie sur ce secteur. Toutefois, ce projet nécessitant une logistique et une rigueur de gestion (nettoyage des caméras) trop importante au regard des moyens disponibles, il n'a pu aboutir. Un autre projet, mené en partenariat avec Toulon Var Technologies et l'exploitant VEOLIA, a, en revanche, vu le jour par la suite, avec pour objectif de développer une expérimentation autour de l'immersion de récifs artificiels (REMORA). Les plongées effectuées sur site ont rapidement démontré les effets positifs de cette expérimentation, aussi bien au niveau de la reconquête du milieu que du fonctionnement de la chaîne alimentaire.

Puis, en 2017, la Métropole TPM s'est engagée, en partenariat avec l'exploitant VEOLIA, le bureau d'études ECOCEAN et les pêcheurs professionnels locaux, dans un programme de repeuplement et de réhabilitation écologique de la Baie de Sicié, grâce au projet ORREA. Ce projet consiste en la capture de post-larves de poissons dans le milieu naturel par les pêcheurs locaux, puis à les acheminer dans une nurserie située dans les locaux de la station d'épuration AmphitriA avant de les rejeter dans le milieu naturel, au droit de l'exutoire, lorsqu'ils ont atteint le stade de juvéniles. Ce projet comporte également un second volet qui consiste en l'installation de biohuts, à la fois au niveau de la digue d'AmphitriA et du port de

Saint-Mandrier, pour compléter le dispositif de restauration et proposer à ces juvéniles des habitats qui sont favorables à leur développement.

M. VINCENT indique que ce programme de restauration écologique s'étale sur une durée de 6 ans (2017-2022) et correspond à un budget global de 985 000 euros, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau. Il conclut en soulignant que ce travail a encore démontré qu'en donnant un coup de pouce à la Nature, on pouvait accélérer la renaturation au droit de sites qui ont été fortement pollués et dégradés. Les résultats sont donc très encourageants et la Métropole TPM continuera de soutenir ce type d'initiative, dès lors que les enjeux, en zone naturelle ou portuaire, le justifient.

M. HERROUIN (Pôle Mer Méditerranée) partage les propos de M. VINCENT et indique que le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée travaille sur la question de la restauration écologique des milieux côtiers depuis une dizaine d'années, avec le soutien important de l'Agence de l'eau et de l'Etat sur les différents projets développés. Il confirme que dès lors qu'un milieu a été dégradé et que l'origine de ces pressions a été résolue (ce qui est le cas sur Sicié grâce au traitement des eaux usées), il est possible de mettre en œuvre des solutions techniques type biohuts ou autres équipements, pour accompagner la restauration écologique de ces milieux.

Mme BILL (Ville de La Garde) souhaite savoir si des études ont été faites sur le rejet d'AmphorA et si ce même type d'action peut être envisagé sur ce secteur, si cela s'avère nécessaire.

M. VINCENT répond que le contexte est différent sur la station d'épuration AmphorA puisque le rejet en mer est plus éloigné de la côte et beaucoup plus profond. De plus, ce projet a été développé au droit du rejet d'AmphitriA, car l'idée du projet était de démontrer qu'il était possible de restaurer un site qui avait été largement pollué, ce qui n'est pas le cas sur le secteur d'AmphorA.

M. TREDE souhaite intervenir sur la problématique des déchets marins et l'intérêt de mettre en place des filets pour piéger les macro-déchets au niveau des exutoires pluviaux, comme il l'a fait savoir dans son dernier courrier adressé au Président du Comité de baie. Il ajoute avoir eu connaissance que la Métropole TPM a mis en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

(PLPDMA) qui préconise en particulier dans son action n°17, la mise en œuvre d'actions en faveur du zéro déchet plastique en mer et la mise en place de formations des professionnels de la propreté au nettoyage des mers avec l'installation de filets devant le réseau d'eaux pluviales. Il s'interroge donc sur la raison de l'absence de ce type d'actions à la programmation du Contrat de baie.

M. VINCENT répond que lorsque l'on s'est lancés dans la construction de ce nouveau Contrat Métropolitain sur la Rade de Toulon, le PLPDMA de la Métropole n'était pas encore validé. Sa validation est intervenue il y a moins d'un mois.

Mme ROUX complète en indiquant à M. TREDE que son courrier a bien été réceptionné par la cellule d'animation des Contrats de baie et qu'un courrier de réponse est actuellement à la signature du Président et lui sera transmis très rapidement.

M. PUJOL (Marine nationale) indique à ce sujet que les représentants de la Marine nationale ont récemment rencontré la société Greencity qui leur a présenté des dispositifs de pièges à macro-déchets. Une réflexion est donc en cours en interne concernant l'installation éventuelle de dispositifs de ce type au niveau des exutoires pluviaux qui débouchent dans le port militaire. Il ajoute que ce travail devra être mené en partenariat étroit avec la Métropole TPM et qu'une fiche-action Contrat de baie pourra, éventuellement, être proposée.

Mme ROUX tient à souligner que la mise en place de ces dispositifs nécessite une gestion rigoureuse, avec du personnel dédié au nettoyage et à l'entretien de ces filets, afin que l'accumulation de macro-déchets ne constitue pas une entrave à l'écoulement des eaux.

M. DURAND revient sur l'opération ORREA et estime qu'il s'agit d'une très bonne initiative pour la Baie de Sicié. Il est toutefois plus inquiet sur le secteur du Marais de l'Estagnol où il rappelle qu'à l'époque une autorisation de dépôt des déchets du BTP avait été accordée par les services de l'Etat. Il lui semble donc aberrant de vouloir aujourd'hui renaturer ce secteur-là qui est enclavé entre lotissements et activités industrielles, et souhaiterait une réunion sur site avec le Président du Comité de baie. Il estime qu'il vaudrait mieux laisser les activités industrielles existantes sur cette zone

et concentrer les efforts de protection sur l'autre rive où des activités illégales sont pratiquées.

Mme BILL, en tant que Vice-Présidente du Syndicat de Gestion de l'Eygoutier, informe que le dossier a déjà été déposé et que des fonds européens via le LIFE ARTISANS, ont été accordés pour travailler sur le projet de renaturation du Marais de l'Estagnol. Quant aux négociations foncières, elles sont en cours.

M. BINOT (Syndicat de Gestion de l'Eygoutier) ajoute que les fonctionnalités, à la fois écologiques et hydrauliques du Marais de l'Estagnol, sont aujourd'hui bien connues. Le projet de restauration de cette zone humide, soutenu par l'Europe, est une action majeure pour le Syndicat de l'Eygoutier.

Présentation du bilan 2021 de l'enjeu D « Faire vivre le Contrat »

Mme ROUX présente l'état d'avancement du Contrat au 1^{er} décembre 2021 pour cet enjeu (89% des actions sont en cours ou réalisées à cette date) et illustre ce travail en évoquant un certain nombre d'opérations qui ont été lancées au cours de l'année ou bien qui se sont poursuivies ou bien encore qui ont été achevées en 2021 (cf. diaporama joint).

- Zoom sur la fiche-action F80 « Accompagnement des agents communaux et métropolitains référents pour les formations INFRAPOLMAR »

Mme MARAVAL (Métropole Toulon Provence Méditerranée) précise que la Métropole TPM accompagne depuis plusieurs années les agents des communes littorales de son territoire en finançant l'inscription de ces agents à la formation pratique dispensée par le CEDRE à Brest (en 2020, 4 agents métropolitains avaient pu bénéficier de cette formation). En 2021, il a été décidé d'organiser un exercice grandeur nature afin de former localement un plus grand nombre d'acteurs et leur faire acquérir des réflexes communs afin d'être en capacité d'intervenir rapidement en cas de pollution aux hydrocarbures. Cet exercice a été organisé pour lutter contre une pollution de type « InfraPolmar », c'est-à-dire dont l'ampleur ne nécessite pas le déclenchement par le Préfet du plan Polmar et qui peut être gérée par la commune ou l'intercommunalité.

Mme MARAVAL précise que la cellule d'animation des Contrats de baie a souhaité mutualiser l'organisation de cet exercice à l'échelle des deux Contrats de baie car il s'agit également d'une fiche-action inscrite à la programmation 2016-2021 du Contrat de baie des Iles d'or. L'opportunité s'est ensuite présentée de l'organiser à Carqueiranne.

Cet exercice a été piloté en partenariat avec l'équipe du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la Métropole TPM, le CEDRE, structure spécialisée sur les pollutions accidentelles des eaux qui a apporté son appui pour la définition et l'animation de l'exercice, ainsi que la commune de Carqueiranne.

Les objectifs essentiels de l'exercice étaient de mobiliser et former les agents portuaires des communes littorales à la gestion d'une pollution maritime, de déclencher et tester le déploiement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de Carqueiranne, de recenser le matériel disponible et tester la coordination avec le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la Métropole TPM, d'expérimenter la communication de crise et de faire collaborer les structures différentes (communes riveraines, intercommunalité, SDIS, Parc national de Port-Cros...) afin de tisser un réseau professionnel local.

Cette formation s'est tenue sur deux journées les 30 septembre et 1^{er} octobre derniers et a rassemblé au total environ 90 participants : des agents des 10 communes littorales des deux Contrats de baie, comprises entre Six-Fours-les-Plages et Bormes-les-Mimosas ainsi que des agents des différentes Directions opérationnelles de la Métropole (Antennes, Ports, Environnement/Développement Durable, PICS), du Syndicat intercommunal des communes du littoral varois, de la Marine nationale, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, du SDIS du Var et du Parc national de Port-Cros.

La première journée, des rappels théoriques ont été dispensés sur plusieurs thèmes : le rôle et la responsabilité du Maire en cas de crise Infrapolmar ainsi que les différentes étapes de la lutte contre la pollution (CEDRE), la notion de préjudice écologique et le retour d'expérience du Parc national de Port-Cros sur la pollution aux hydrocarbures intervenue sur l'île de Porquerolles en 2018, suite à la collision entre l'Ulysse et le Virginia au large du Cap Corse, et enfin le rôle des services de

secours et leur réponse opérationnelle en cas de menace de pollution ou de pollution avérée (SDIS du Var).

En parallèle, un exercice cadre a été animé par le CEDRE sur la base d'un scénario de pollution permettant de déclencher le Plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune de Carqueiranne et de mettre en place un Poste de commandement communal (PCC).

Les stagiaires ont, quant à eux, participé à trois exercices pratiques pour manipuler du matériel de dépollution, qui ont été consacrés à :

- La fabrication et la mise en place d'un barrage à façon (construit avec du matériel facile à se procurer) de manière à lutter contre une pollution venant de la terre (il s'agissait ici d'une pollution issue du Grand Vallat qui se jette dans le port des Salettes à Carqueiranne),
- Le déploiement d'un barrage de protection pour fermer le port des Salettes à Carqueiranne,
- Le nettoyage de la plage Péno à Carqueiranne et des enrochements situés à proximité : ramassage manuel de galettes (fabriquées à base de gélatine alimentaire), nettoyage à haute-pression des enrochements.

Un débriefing a ensuite été organisé avec les participants en fin de formation. La Métropole TPM est aujourd'hui en attente du rapport détaillé du CEDRE sur les enseignements et les recommandations formulés à l'issue de cet exercice. Ce rapport sera communiqué très prochainement à la commune de Carqueiranne et pour certaines de ses préconisations, aux autres communes littorales.

D'un point de vue général, ces deux journées de théorie et de mise en pratique ont été très appréciées par l'ensemble des acteurs du territoire.

Présentation du bilan 2021 de l'enjeu E « Suivre l'efficacité des actions du Contrat »

Mme ROUX présente l'état d'avancement du Contrat au 1^{er} décembre 2021 pour cet enjeu (67% des actions sont en cours ou réalisées à cette date) et illustre ce travail en évoquant un certain nombre d'opérations qui ont été lancées au cours de l'année ou bien qui se sont poursuivies ou qui bien encore ont été achevées en

2021. Un point est également fait sur les actions qui n'ont pas pu démarrer au cours de la programmation 2020-2021 (cf. diaporama joint).

M. VINCENT souhaite intervenir sur l'action relative à la surveillance sanitaire de la Baie du Lazaret pour faire un point d'avancement, suite à ce qui avait été présenté par M. ROBERT lors de la dernière réunion du Comité de baie. L'intégralité des analyses complémentaires demandées pour discriminer l'origine des *Escherichia coli* trouvées dans la chair de moule a été réalisée. Les résultats obtenus ont confirmé la présence de bactéries d'origine aviaire dans les prélèvements, ce qui corrobore avec la présence importante des oiseaux au-dessus des parcs mytilicoles. Une décision a donc été prise, en partenariat avec l'Etat, pour autoriser les mytiliculteurs à installer des dispositifs anti-fécès aviaires, via la mise en place de câbles tendus au-dessus des parcs conchylicoles et de la zone de prélèvement afin que les oiseaux ne puissent pas se reposer à cet endroit.

Mme ROUX précise que cette démarche se fait aussi en concertation avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

M. DURAND souhaite remercier le Président du Comité de baie ainsi que l'ensemble des fonctionnaires travaillant sur le Contrat de baie pour le remarquable travail accompli. Même s'il existe parfois certains différends, il souligne le caractère exemplaire du travail mené.

M. DUNCOMBE (Parc national de Port-Cros) se joint aux félicitations exprimées et indique que le travail est également très bien suivi sur le territoire du Contrat de baie des Iles d'or. Il souligne également la bonne mise en œuvre et le suivi de cette démarche par l'ensemble des acteurs du territoire et rejoint M. le Président du Comité de baie pour dire que ces Contrats de baie sont exemplaires au niveau du territoire national.

Mme MIEVRE remercie et félicite l'ensemble des participants pour le travail accompli sur la Métropole et sur ce Contrat particulièrement. La plupart des actions ont bien avancées mais elle précise que l'engagement financier de l'Agence n'est pour l'instant que de 58% sur ce Contrat. Pour la suite, il conviendra donc d'être vigilant sur la maturité des projets qui seront inscrits à la nouvelle programmation puisqu'il s'agira des deux dernières années du 11^{ème} programme de l'Agence et que les

crédits seront de plus en plus tendus. Elle ajoute que toutes les autorisations d'engagement qui n'ont pas fait l'objet de dépenses réelles sont autant d'argent bloqué pour les autres territoires.

M. VINCENT remercie l'Agence pour cette alerte.

2. Perspectives 2022 et calendrier de travail

Mme ROUX rappelle que deux démarches Contrats de baie sont en cours sur le territoire métropolitain et qu'elles arriveront toutes deux à échéance le 31 décembre 2021. Il s'agit du Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021) et du Contrat de baie des Iles d'or (2016-2021).

Elle poursuit en présentant les deux grands chantiers qui rythmeront l'année 2022 : la production du bilan final pour chacun des deux contrats, puis la construction d'un nouveau contrat de baie, globalisé sur les deux territoires hydrographiques actuels.

Concernant le bilan final de chacun des deux contrats, il sera produit au cours du 1^{er} semestre 2022 et portera sur les volets technique, administratif et aussi financier pour évaluer les dépenses réelles des actions et voir si les engagements financiers des partenaires en début de contrat ont été tenus. Un bilan environnemental sera également amorcé pour caractériser l'évolution de la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur chacun des territoires et mettre cela en perspective par rapport aux actions menées dans le cadre des programmations des Contrats de baie.

Pour mener cette mission à bien, un travail de collecte des données auprès de chaque maître d'ouvrage sera mené pour compléter les informations et dresser un bilan le plus exhaustif possible. Ces données seront ensuite analysées et interprétées, avec l'appui du Conseil Scientifique, afin de tirer les enseignements et les recommandations utiles au prochain contrat.

En parallèle de ce travail, une réflexion sera également engagée pour préparer la gouvernance, qu'il faudra nécessairement adapter pour le pilotage du futur Contrat de baie.

Puis, à partir du printemps 2022, la construction du futur Contrat de baie sera engagée. Conformément à ce qui a été validé collectivement lors de la dernière réunion du Comité de baie de la Rade de Toulon en mai 2021, une

contractualisation unique sera élaborée sur l'ensemble des deux territoires réunis : Rade de Toulon et Iles d'or.

Des ateliers de concertation thématiques seront ainsi organisés pour définir les grands enjeux et les objectifs du prochain Contrat de baie ainsi que les pistes d'actions. Cette concertation se basera sur l'état des lieux dressé dans le cadre des travaux du nouveau SDAGE Rhône Méditerranée (2022-2027) en voie d'approbation, qui cible les problématiques sur lesquelles le territoire doit prioritairement se pencher et proposer des actions correctrices. Le futur Contrat pourra également aller plus loin sur certaines thématiques et se donner une ambition supplémentaire. Ces travaux se traduiront par la production d'un avant-projet qui, tout comme le bilan final des contrats actuels, fera l'objet d'une validation par le Comité de baie en juin 2022.

Le deuxième semestre sera consacré à la finalisation du programme d'actions du nouveau contrat, grâce notamment à des rendez-vous bilatéraux qui seront organisés avec les maîtres d'ouvrage pour affiner les fiches-actions, puis à la rédaction du dossier définitif (tome 1, tome 2, tome 3) qui fera l'objet d'une validation par le Comité de baie en décembre 2022.

Enfin, le 1^{er} semestre 2023 sera consacré à la validation du Contrat par les différentes instances et à la délibération des maîtres d'ouvrage en vue d'une signature au début de l'été 2023. L'entrée en vigueur de ce Contrat est toutefois prévue dès le 1^{er} janvier 2023, ce qui marquera le début de l'éligibilité des dépenses.

Une programmation de 5 ans est prévue, scindée en deux phases : une première phase de 2 ans (2023-2024) contractualisée avec l'Agence de l'eau au titre de leur 11^{ème} programme d'intervention, et une seconde phase de 3 ans (2025-2026-2027) pour laquelle le programme d'actions et les engagements financiers pourront être réajustés au regard du 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

Mme ROUX ajoute que ce calendrier a été choisi pour être également cohérent avec le calendrier du futur SDAGE et son programme de mesures (issu de la Directive Cadre sur l'Eau) qui s'achèvera en 2027, ainsi que celui du Plan d'Actions du Milieu Marin (issu de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin).

M. TREDE remarque que le bilan présenté est un bilan d'avancement mais qu'il n'intègre pas le tableau de bord de suivi environnemental. La Fédération MART est par ailleurs toujours en attente du bilan du Contrat de baie de la Rade de Toulon (2013-2018) et de la cartographie des biocénoses marines qui aurait déjà dû être réalisée car elle est importante pour apprécier les effets du Contrat de baie.

M. VINCENT répond que le tableau d'avancement de chaque contrat est disponible en temps réel. De plus, il rappelle au Président de la Fédération MART que les collaborateurs de la cellule d'animation des contrats de baie restent à sa disposition pour le recevoir à tout moment s'il a des questionnements sur les actions des contrats. Il rappelle également que la Métropole TPM ne joue qu'un rôle de structure porteuse et que la mise en œuvre du programme d'actions est étroitement liée à la mobilisation des maîtres d'ouvrage qui les portent. Enfin, il indique qu'il est tout à fait possible pour la Fédération MART de se rapprocher directement du maître d'ouvrage pour connaître avec plus de précisions l'avancement d'un projet inscrit au contrat de baie, ou de se rapprocher de la cellule d'animation pour faire le relai.

Mme TERRIER (DDTM du Var) souhaitait intervenir sur les projets non achevés en 2021, pour valider le fait qu'ils continueront en 2022.

Mme ROUX répond qu'en effet les projets présentés comme « en cours » vont se poursuivre en 2022 ; certains s'achèveront au cours de l'année 2022, d'autres se poursuivront au-delà, comme l'élaboration des Schémas Directeurs pluviaux ou encore l'élaboration du dossier de candidature pour le nouveau PAPI des Petits Côtiers Toulonnais. Parmi les actions qui n'ont pu démarrer pendant la programmation 2020-2021, certaines seront lancées en 2022, comme la création du point propre sur le site portuaire Formes et Cales par exemple, d'autres seront en revanche abandonnées. Pour chacune de ces actions, des précisions seront apportées dans le bilan final qui sera produit début 2022.

Mme ROUX conclut en indiquant que la cellule d'animation reviendra très prochainement vers les membres du Comité de baie pour, d'une part, compléter les données techniques et financières nécessaires au bilan final, et d'autre part, pour les inviter à participer aux ateliers de concertation qui seront organisés au printemps 2022 dans le cadre de la construction du futur Contrat de baie.

Un travail sera également amorcé sur le bilan environnemental des contrats avec un travail conséquent de collecte des données environnementales existantes (relatives à la qualité des eaux côtières, superficielles et souterraines), une analyse et une interprétation de ces résultats de manière à caractériser l'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur la Rade de Toulon et son bassin versant.

M. VINCENT souligne l'importance de la phase de concertation et rappelle que c'était la base du premier Contrat de baie de la Rade de Toulon.

M. OLIVARI souligne la qualité du travail réalisé par la cellule d'animation des Contrats de baie et surtout la charge de travail exceptionnelle qui attend les animatrices en 2022 pour tenir les délais. Il ajoute qu'elles pourront compter sur le soutien du Conseil Scientifique qui est à disposition et souhaite remercier le Président du Comité de baie pour continuer à animer ce contrat de baie avec le même dynamisme.

M. VINCENT remercie chacun des participants pour leur investissement et rappelle que la Métropole TPM est la structure porteuse des Contrats de baie mais qu'elle ne réalise pas tout. Les maîtres d'ouvrage ont un rôle important à jouer et ce sont eux qui font avancer l'essentiel des actions. **M. VINCENT** remercie également les partenaires financiers du Contrat, en particulier la Région, le Département, la Métropole et l'Agence de l'eau parce que, sans eux, toutes ces fiches n'auraient pas pu être réalisées. Il reconnaît le long chemin parcouru sur ce territoire, puisque la première réunion du Contrat de baie de la Rade de Toulon a eu lieu à Saint-Mandrier en 1995. Si on regarde tout le travail réalisé, que ce soit sur le plan technique ou scientifique, que ce soit en mer, sur les bassins versants, au niveau des entreprises, des collectivités, au sein des emprises militaires grâce au partenariat avec la Marine nationale, on peut être fiers. Un gros challenge attend maintenant la cellule d'animation, celui d'élaborer un Contrat de baie unique et il rejoint le Président du Conseil Scientifique sur la charge de travail importante à laquelle la cellule d'animation devra faire face en 2022, mais il sait pouvoir compter sur la mobilisation de chacun des membres du Comité de baie pour contribuer à ce travail. Il profite de ce moment pour remercier l'ensemble de l'équipe qui œuvre avec ferveur pour mener à bien ces missions, les deux animatrices ici présentes, mais aussi Raphaël ROBERT et Guirec QUEFFEULOU, et conclut la réunion en souhaitant à tous les participants de belles fêtes de fin d'année.

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS

ETAIENT PRESENTS :

Collège des représentants des collectivités territoriales

- M. Gilles VINCENT, Président du Comité Métropolitain de la Rade de Toulon - Représentant de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Vice-Président) et du Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée (Vice-Président), Commune de Saint-Mandrier (Maire) ;
- M. Arnaud LATIL, Ville de Carqueiranne (Maire) ;
- Mme Hélène BILL, Commune de La Garde (Adjointe au Maire), Syndicat de Gestion de l'Eygoutier (Vice-Présidente) ;
- M. Jérôme BINOT, Syndicat de Gestion de l'Eygoutier (Directeur).

Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics associés

- Mme Annick MIEVRE, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (Déléguée Régionale) ;
- M. Alain PUJOL, Préfecture maritime de Méditerranée (Marine nationale) ;
- Mme Isabelle TERRIER, DDTM du Var (Adjointe au Chef du Service mer et littoral) ;
- Mme Laure FLORENT, DDPP du Var (Directrice) ;
- Mme Marylène BONNET, DDETS du Var ;
- Mme Martine ROSSET, Contrôle Général des Armées (Pôle Environnement) ;
- M. Marc DUNCOMBE, Parc national de Port-Cros (Directeur).

Collège des experts

- M. Georges OLIVARI, Conseil Scientifique des Contrats de baie (Président) ;
- Mme Patricia MERDY, Université de Toulon (Vice-Présidente) ;
- M. Christophe BRACH-PAPA, IFREMER ;
- M. Jean-Luc BONNEFONT, Institut Océanographique Paul Ricard ;
- M. Sylvain COUVRAY, Institut Océanographique Paul Ricard ;

- M. Guy HERROUIN, Pôle Mer Méditerranée.

Collège des usagers concernés par la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

- M. Jean-Christophe BARBAGELATA, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (Direction des ports) ;
- Mme Corinne CHABRE, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (opération Pro'baie) ;
- M. Mickaël GUEGAN, Chambre d'Agriculture du Var ;
- M. Louis FONTICELLI, Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Président) ;
- M. André TREDE, Fédération MART (Président) ;
- M. Claude DUVAL, Association AVSANE ;
- M. Cédric LARRODE, Association CIETM (Président) ;
- M. Robert DURAND, Confédération Environnement Méditerranée (Président) ;
- M. Claude MAZZELLA, Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche Plaisance PACA (Président) ;
- M. Guy HILY, Fédération Varoise des Activités Nautiques - Section Environnement (Président).

Assistaient également à la réunion :

- Mme Christelle BILLET, Département du Var ;
- M. Julien ASSANTE, DDTM du Var (Service Eau et Biodiversité) ;
- Mme Sabine COLL, Fédération Varoise des Activités Nautiques - Section Environnement ;
- M. Pierric PUIPIER, Métropole Toulon Provence Méditerranée (Direction de la Prévention des Risques) ;
- Mme Magali ROUX, Métropole Toulon Provence Méditerranée (Service Programmes territoriaux contractualisés) ;
- Mme Laure MARAVAL, Métropole Toulon Provence Méditerranée (Service Programmes territoriaux contractualisés).

ETAIENT EXCUSES :

- M. le Président de la Région PACA ;
- M. le Président du Département du Var ;
- M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var ;
- M. le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Maire de Toulon et Président de l'association des Maires du Var ;
- M. Robert CAVANNA, Adjoint à M. le Maire de Toulon ;
- M. Yannick CHENEVARD, Adjoint à M. le Maire de Toulon ;
- M. le Maire d'Ollioules ;
- M. le Maire de La Crau ;
- M. le Maire de La Valette ;
- Mme la Directrice de la DREAL PACA ;
- Mme la Déléguée de l'Antenne de Façade maritime Méditerranée de l'Office Français de la Biodiversité ;
- M. le Délégué Mer et littoral de la DDTM du Var (représenté) ;
- Mme la Directrice de l'association AGRIBIOVAR ;
- M. le Président de l'association NATUROSCOPE.

ETAIENT ABSENTS (ou non représentés) :

- M. le Maire d'Evenos ;
- M. le Maire du Revest-les-eaux ;
- M. le Maire de Solliès-ville ;
- M. le Maire de La Farlède ;
- M. le Maire de Six-Fours les plages ;
- Mme le Maire de La Seyne ;
- M. le Maire de Hyères ;
- M. le Maire du Pradet ;
- M. le Directeur de l'Agence régionale de Santé PACA ;
- M. le responsable du Service départemental du Var de la Direction Interrégionale PACA-Corse de l'Office Français de la Biodiversité ;

- M. le Délégué régional PACA du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- M. le Directeur de l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise (AUDAT) ;
- Le Président du Conseil portuaire de la Rade de Toulon ;
- Le Président du Conseil portuaire de Saint-Elme ;
- Le Président du Conseil portuaire de La Madrague de Giens ;
- Le Président de l'Agence de développement touristique Var Tourisme ;
- Le Président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Var ;
- Le Président du Comité Régional de la conchyliculture en Méditerranée ;
- Le Président du Syndicat des conchyliculteurs de Tamaris ;
- Le Président de la Coopérative des aquaculteurs de Tamaris ;
- Le Président du Groupement des usagers et industriels utilisateurs du port de commerce Toulon / La Seyne ;
- Le Président de l'association Filière Cheval PACA.